

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE SUR L'EVALUATION IMMOBILIERE

3, Avenue Robert Shuman
13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél. 04.42.17.28.90

Colle décembre 2001

Relevez toutes les anomalies que comporte cette "Publi-information" purement fictive qui ne pourrait que conduire sur les bancs de la correctionnelle si elle était publiée !

Et expliquez où se situent les inexactitudes.

NOUVEAU EN FRANCE

UN METIER D'AVENIR: EXPERT JUDICIAIRE !

Un complément de revenu appréciable pour un auxiliaire de Justice...

Comment obtenir un **diplôme d'expert judiciaire** en 6 semaines ?

Nul besoin de passer un an, voire plus, de formation à l'Université. Grâce à la puissance de nos leçons informatiques, vous pourrez acquérir très vite toute la compétence utile pour devenir un expert judiciaire apprécié et reconnu par les magistrats. Auprès de ceux-ci, vous recevrez un accueil privilégié avec le diplôme d'expert judiciaire délivré par notre société. Nul besoin d'être un juriste de formation. Mais si vous êtes avocat ou huissier, vous pourrez ainsi décupler vos connaissances... Bien plus, améliorer très sensiblement vos revenus aujourd'hui diminués par vos charges et la concurrence qui fait rage.

Très vite des **honoraires confortables** !

Oui, vous pourrez fixer au-delà des limites habituelles le montant de vos honoraires. Nous passons actuellement des conventions de tarification avec de nombreux barreaux de votre région. Ils seront votre garantie contractuelle!

Plus besoin d'inscription sur une liste. La solution: **notre annuaire** !

Notre compétence ne se limite pas à votre accès au titre.

En option (offre spéciale pour le lancement de notre opération mais à souscrire avec votre adhésion), vous pourrez obtenir votre inscription sur notre annuaire pour 5, 10 ou 15 ans. Mieux que pour certaines listes où vous devez vous faire réinscrire chaque année... Des frais de publicité des démarches et des tracas ainsi évités pour le futur !

De plus, vous pouvez participer à la diffusion de cet annuaire en le revendant. Là encore une opération lucrative pour vous tant cet ouvrage est clair et précis. Les experts près les tribunaux sont répartis par départements et par spécialités.

Plus de serment. Notre **notoriété** suffit !

Oui, en raison du sérieux de notre société reconnu dans le monde entier en raison de la participation de spécialistes internationaux à votre formation, vous n'aurez plus à prêter serment. Là encore, des formalités évitées et du temps gagné que vous pourrez consacrer librement à vos expertises pour accélérer le dépôt de vos rapports pour la plus grande satisfaction des magistrats et votre plus grand profit...

Alors ne perdez pas un instant et connectez-vous à notre site WWW.ROOBLARD.COM pour découvrir nos meilleures conditions.

Attention, le nombre de places est limité et des garanties bancaires sont exigées !

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE SUR L'EVALUATION IMMOBILIERE

3, Avenue Robert Shuman
13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél. 04.42.17.28.90

CORRIGE COLLE DECEMBRE 2001

1. Note d'information sur la correction

Le présent "examen blanc" a eu pour objectif de vous familiariser avec le type de sujet que vous aurez le jour de "l'Examen".

Sa correction tend à vous montrer ce que devez être votre devoir indépendamment du plan qui varie par définition d'un sujet à l'autre.

A cette fin, vous trouverez joint à votre copie une version du sujet où les mots-clés ont été mis en gras. Ce sont ceux qui doivent déclencher chez vous une réflexion. Vous avez alors à confronter vos connaissances avec ces éléments pratiques et à leur appliquer celles-ci.

La grille de notation vous montre comment décortiquer les problèmes soulevés et donc les éléments juridiques qui doivent être traités. Elle vous permet aussi de faire le constat de vos éventuelles erreurs.

Mais attention, ce traitement ne peut et ne doit pas consister en un exposé des règles juridiques applicables. Car c'est méconnaître l'aspect pratique de l'exercice (et plus tard du sujet). Surtout, il vous conduit à "déballer" (pardonnez cette liberté de langage mais elle expose bien le problème) et ainsi à commettre du "hors sujet" (parfois, voire souvent fréquents) qui ne vous rapporte pas de points au final mais au contraire vous en coûte ! Et encore plus lorsque vous écrivez une erreur dans ce cadre ...

Vous devez seulement montrer que vous avez identifié les problèmes posés, que vous les avez compris et indiquer les solutions qui doivent être appliquées sans céder à la tentation du "délayage" qui affaiblit votre copie et donc votre note.

La proximité de l'examen m'a conduit à ne pas noter l'exercice. Je préfère vous laisser le soin de vous pencher sur cette évaluation et ainsi de comprendre les erreurs que vous avez pu commettre dans votre devoir de ce chef.

Il me reste à vous remercier d'avoir participé, à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et à vous dire "bon courage pour l'examen".

Bien cordialement

JP POUSSIN

2. MOTS OU EXPRESSIONS CLES EN GRAS

Relevez toutes les anomalies que comporte cette "Publi-information" purement fictive qui ne pourrait que conduire sur les bancs de la correctionnelle si elle était publiée !

Et expliquez où se situent les inexactitudes.

NOUVEAU EN FRANCE

UN **METIER** D'AVENIR: EXPERT JUDICIAIRE !

*Un complément de revenu appréciable pour un **auxiliaire de Justice**...*

Comment obtenir un **diplôme d'expert judiciaire** en 6 semaines ?

Nul besoin de passer un an, voire plus, de formation à l'Université. Grâce à la puissance de nos **leçons** informatiques, vous pourrez acquérir très vite toute la **compétence utile** pour devenir un **expert judiciaire** apprécié et **reconnu par les magistrats**. Auprès de ceux-ci, vous recevrez un **accueil privilégié** avec le **diplôme d'expert judiciaire** délivré par notre société.

Nul besoin d'être un juriste de formation. Mais si vous êtes **avocat ou huissier**, vous pourrez ainsi **décupler vos connaissances**... Bien plus, améliorer très sensiblement vos revenus aujourd'hui diminués par vos charges et la concurrence qui fait rage.

Très vite des **honoraires confortables** !

Oui, vous pourrez **fixer au-delà des limites habituelles le montant de vos honoraires**. Nous passons actuellement des **conventions de tarification avec de nombreux barreaux** de votre région. Ils seront votre garantie contractuelle!

Plus besoin **d'inscription sur une liste**. La solution: **notre annuaire** !

Notre compétence ne se limite pas à votre accès au titre.

En option (offre spéciale pour le lancement de notre opération mais à souscrire avec votre adhésion), vous pourrez obtenir votre **inscription sur notre annuaire pour 5, 10 ou 15 ans**. Mieux que pour certaines listes où vous devez vous faire réinscrire chaque année... Des **frais de publicité des démarches et des tracas ainsi évités pour le futur** !

De plus, vous pouvez participer à la diffusion de cet annuaire en le revendant. Là encore une opération lucrative pour vous tant cet ouvrage est clair et précis. Les **experts près les tribunaux** sont répartis par départements et par spécialités.

Plus de serment. Notre **notoriété** suffit !

Oui, en raison du sérieux de notre société reconnu dans le monde entier en raison de la participation de spécialistes internationaux à votre formation, vous n'aurez plus à prêter serment. Là encore, des formalités évitées et du temps gagné que vous pourrez consacrer librement à vos expertises pour accélérer le dépôt de vos rapports pour la plus grande satisfaction des magistrats et votre plus grand profit...

Alors ne perdez pas un instant et connectez-vous à notre site WWW.ROOBLARD.COM pour découvrir nos meilleures conditions.

Attention, le nombre de places est limité et des garanties bancaires sont exigées !

3. PROPOSITION DE CORRIGE SOMMAIRE

Une publi-information qui joue sur une confusion de base entre le titre d'expert (seul protégé) et sur l'appellation "expert judiciaire" (non protégée) mais pour autant ici rendue illégitime. Elle procède encore d'une présentation frauduleuse du titre et de l'activité d'expert.

Le titre est lié à l'inscription sur une liste officielle et l'appellation est liée à une désignation par les magistrats.

Elle se fonde sur deux points d'accroche :

- le titre
parce qu'il est une bonne carte de visite
- son exploitation
parce qu'il peut rapporter ...

Même si on peut en tirer ses revenus, expert judiciaire ne constitue pas un métier que l'on peut apprendre, mais seulement la consécration d'une compétence déjà acquise et reconnue par autrui (le juge) et qui permet de se mettre au service d'autrui (le juge et au delà, les simples particuliers)

LE TITRE D'EXPERT

Méconnaît la règle de base : attribution du titre corrélative à l'inscription sur une liste de cour d'appel ou sur la liste nationale. Il ne procède en aucun de la délivrance d'un diplôme de quelque structure de formation soit-elle, universitaire ou non. Le libellé "expert près les tribunaux" est irrégulier et constitue un usage de même nature du titre.

Accès au titre

sur diplôme
en six semaines

Incompatibilités

auxiliaire de Justice avocat huissier
leçons
compétence utile pour devenir un expert judiciaire

L'inscription sur la liste

sur une liste experts près les tribunaux
juriste de formation décupler vos connaissances
annuaire inscription sur notre annuaire pour 5, 10 ou 15 ans
frais de publicité
des démarches et des tracasseries ainsi évitées pour le futur

L'EXPLOITATION DU TITRE

Les rapports avec les magistrats

accueil privilégié
reconnu par les magistrats
plus de serment.

Les revenus

fixer au-delà des limites habituelles le montant de vos honoraires
conventions de tarification avec de nombreux barreaux